



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2010, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA. hceres-02040849

HAL Id: hceres-02040849

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040849v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : BORDEAUX

Établissement : Université de Pau et Pays de l'Adour

Demande n° S3110054693

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

Présentation de la mention

La mention « Droit public » se distingue de la mention « Droit privé » et ne fait pas de place, comme c'est souvent le cas ailleurs, à la science politique. Malgré l'offre bordelaise et toulousaine, la mention « Droit public » prétend garder tout son intérêt en jouant la carte régionale et en se rapprochant, au besoin, de l'Université Bordeaux 4.

Avis condensé

- Avis global :

La mention est cohérente et de qualité. Les spécialités et les parcours ont une identité soigneusement justifiée. L'équipe pédagogique est réputée sur le plan national, tandis que les liens avec la région et le bassin d'emploi sont forts. L'Université de Pau et Pays de l'Adour (UPPA) entend occuper une « niche » qui lui permette de justifier la pertinence de sa formation en droit public, nonobstant la concurrence régionale de Bordeaux et Toulouse. Le défi est relevé avec succès. Mais trop de faiblesses demeurent : l'adossment à la recherche est insuffisant (y compris pour le droit public fondamental, ce qui est gênant pour une spécialité « recherche »), le nombre d'étudiants est faible (et en baisse en M1), tandis que le dossier présenté souffre de nombreux défauts (la répartition des crédits européens n'est pas opérée, les volumes horaires ne sont pas précisés, les statistiques sont défailtantes). La médiocrité technique du dossier explique largement la note finale.

- Points forts :

- Une offre de formation solide.
- Une grande harmonie avec la région et ses besoins professionnels.
- Une équipe réputée.

- Points faibles :

- L'adossment à la recherche est artificiel ou faible (sauf pour le parcours « Collectivités territoriales »).
- Des dossiers dont la qualité technique est à améliorer.
- Des effectifs étudiants faibles.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait, à l'avenir, d'améliorer la qualité technique du dossier (répartition des crédits européens, volumes horaires, options, etc.). La maquette est complexe et on comprend difficilement pourquoi le M1 n'est pas mutualisé et commun à toutes les spécialités - ou alors il convient de proposer deux (ou trois) masters. Les étudiants pourraient être davantage encadrés. L'adéquation de la formation à la recherche devrait être améliorée, tant pour le droit public fondamental que pour le pôle sanitaire et social (qui réclamerait l'adossment à un centre de recherche ou à un laboratoire spécifique).

Avis détaillé

1 • OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Dès le départ, les objectifs scientifiques divergent selon les « axes » ou les spécialités envisagées ; ils n'ont donc rien de commun, ce qui nuit à la cohérence de la mention. En matière professionnelle, il s'agit de former des publicistes généralistes, y compris pour l'administration des collectivités territoriales et sous réserve des carrières sanitaires et sociales dont l'originalité est justifiée.

2 • CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

Le positionnement est cohérent : le master est attribué à la suite d'une licence, le plus souvent obtenue à Pau. L'intérêt du droit public est défendu avec vigueur ; il s'ouvre, le cas échéant, au management ou au droit privé (pour les carrières sanitaires et sociales). Sur le plan géographique, l'offre paloise se veut en symbiose avec sa région et tisse pour ce faire des liens étroits avec le monde professionnel local, moyen de ne pas subir la concurrence bordelaise et toulousaine. L'adossement à la recherche laisse à désirer : d'une part, le droit public fondamental, eu égard aux matières enseignées et à la composition de l'équipe pédagogique, ne peut pas prétendre se satisfaire de l'Institut d'études ibériques ; d'autre part, l'administration sanitaire et sociale ne peut s'appuyer sur aucune structure de recherche (qui est annoncée). L'adossement aux milieux socio-professionnels est en revanche satisfaisant : des liens privilégiés sont noués, notamment, avec les collectivités territoriales et avec les structures du monde sanitaire et social. L'ouverture internationale est très faible, ce qui est d'autant plus étonnant que la situation géographique de l'Université et l'Institut d'études ibériques laisseraient présager des échanges fructueux avec l'Espagne.

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

Le dossier souffre d'un défaut évident : il confond master et spécialité. Il n'y a donc pas de M1 mutualisé ou commun à tous les étudiants en droit public palois. On retrouve de la cohérence avec les M2, tout en notant la complexité de M2 qui se subdivisent chacun en deux parcours, or la division est justifiée pour « Droit public et administration publique », mais largement artificielle pour « Droit public fondamental ». Aucune option ne semble offerte aux étudiants. La médiocrité du dossier ne permet pas de savoir quels sont les volumes horaires ou la répartition des crédits européens. L'approche pratique est par ailleurs privilégiée, y compris dans le parcours recherche en droit public, dont les étudiants profitent d'un encadrement sérieux. Cela se traduit par des stages obligatoires dans les M2 professionnels : à l'examen cependant, des stages ne sont pas prévus dans le parcours A de « Droit public et administration publique ». La mutualisation entre les deux « spécialités » est faible pour le M1 où elle devrait être forte ; elle est avérée en M2 (notamment pour le « Droit public et administration publique »). L'équipe pédagogique jouit d'une réputation très solide ; elle fait une large part à des professionnels aux compétences indiscutables. Le pilotage de la formation se contente de deux réunions par an.

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Les étudiants sont majoritairement issus de Pau et de sa région ; les M2 attirent quelques étudiants venant d'autres universités. Les effectifs sont en baisse en M1, source de préoccupation pour l'avenir ; on ne connaît pas la répartition des étudiants en M2, tandis que le taux de réussite est constant. L'évaluation est tentée avec sérieux et humilité : les points forts sont mis en avant, mais n'éclipsent pas les points faibles. En revanche, l'avenir des étudiants ne fait pas l'objet d'informations satisfaisantes : le dossier renvoie à un lien internet inexistant. Quant au bilan prévisionnel, il n'y est pas répondu : le dossier indique ici quelles sont les modifications proposées pour le prochain contrat (le droit public fondamental serait largement remodelé en fonction des leçons tirées de l'auto-évaluation, tandis que l'autre parcours ne serait que légèrement modifié).

Avis par spécialité)

Droit public fondamental

- Avis :

Une spécialité qui assume parfaitement sa vocation recherche : l'ambition, couronnée de succès, est clairement de préparer aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. La formation peut compter sur une équipe pédagogique réputée et sur un encadrement des étudiants satisfaisant. Les faiblesses techniques sont d'autant plus regrettables : un dossier et une maquette très imparfaits (distinction artificielle entre deux parcours, répartition des crédits, volumes horaires des cours, outil statistique insuffisant). L'adossement à l'Institut d'études ibériques peut apparaître artificiel.

- Points forts :

- Une équipe réputée.
- Un parcours recherche qui prépare aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Points faibles :

- Une maquette à corriger techniquement (distinction de deux parcours artificielle, répartition des crédits européens, volumes horaires non renseignés, intitulés des matières très larges).
- Des statistiques imprécises ou inexistantes.

- Recommandations pour l'établissement :

La maquette devrait être simplifiée et affinée : suppression des deux parcours au profit de l'unité de la spécialité ; ventilation des crédits européens ; volumes horaires des cours précisés ; informations statistiques délivrées. L'adossement à la recherche pourrait être amélioré : il conviendrait, soit d'accentuer la part du droit comparé dans l'offre de formation, soit d'élargir le périmètre de l'Institut d'études ibériques.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : B

Droit public et administration publique

- Avis :

La formation se veut totalement immergée dans le contexte local : il s'agit de former des cadres pour les collectivités territoriales et pour les métiers de l'action sanitaire et sociale. La collaboration du monde professionnel régional est en conséquence accentuée. On notera que l'adossement à la recherche n'est pas oublié, au moins pour le parcours « collectivités territoriales », qui peut compter sur un centre de recherche (le Centre d'études des collectivités locales CECL). Mais des faiblesses persistent : un dossier techniquement faible, une maquette complexe, une politique de stages médiocres dans le parcours « collectivités territoriales », un adossement à la recherche inexistant dans le parcours « sanitaire et social ».

- Points forts :

- Une coordination étroite avec les milieux socio-professionnels.
- Une insertion professionnelle correcte (mais imprécise).
- Un parcours professionnel « collectivités territoriales » qui n'oublie pas la dimension recherche.

- Points faibles :

- Une maquette complexe et illisible (crédits européens non répartis, volumes horaires non indiqués).
- L'absence de stage et de formation continue dans le parcours « collectivités territoriales ».
- Des statistiques inexistantes ou imprécises.



- Recommandations pour l'établissement :

La maquette devrait être sensiblement corrigée sur le plan technique (attribution des crédits européens, volumes horaires des cours). On aimerait disposer d'un outil statistique fiable. S'agissant de formations professionnelles, il faudrait que les stages et la formation continue soient la règle dans le parcours « collectivités territoriales ». En sens inverse, le parcours « sanitaire et social » devrait pouvoir s'adosser à une structure de recherche. On pourrait se poser la question de savoir si les deux parcours ne devraient pas constituer deux spécialités.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : B